

Bureau du 23 mai 2005

Décision n° B-2005-3234

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Déclassement d'une partie supplémentaire du domaine public de voirie communautaire de la rue Brigadier Voituret - Restructuration-extension du groupe scolaire Jean Macé**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de mandat, la ville de Lyon a décidé de restructurer le groupe scolaire Jean Macé, situé entre les rues Marc Bloch et Chevreul à Lyon 7°.

Cette restructuration comprend la construction d'une école maternelle et d'un restaurant scolaire, nécessitant l'acquisition de la partie de la rue Brigadier Voituret comprise entre les rues Marc Bloch et Chevreul, ainsi que du parking attenant.

Préalablement à cette cession, une première procédure de déclassement du domaine public de voirie communautaire de la rue Brigadier Voituret, représentant une superficie de 2 300 mètres carrés environ, a été réalisée.

Le déclassement a été approuvé par décision du Bureau en date du 13 septembre 2004.

Or, la finalisation du projet de groupe scolaire validé par la ville de Lyon fait apparaître la nécessité de déclasser 180 mètres carrés supplémentaires de terrain à l'extrémité des rues Marc Bloch et Chevreul.

Il est rappelé que l'ensemble des services communautaires était favorable à ce projet de déclassement.

L'intégration de cette partie en arrondi n'appelle pas de remarques particulières.

Par ailleurs, le principe du financement par la ville de Lyon des travaux de dévoiement de réseaux pour l'ensemble du projet est déjà acté.

Monsieur le vice-président chargé de la voirie ayant émis un avis favorable, un arrêté de monsieur le président en date du 17 janvier 2005 a prescrit l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 25 février au 11 mars 2005 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prend acte des résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le déclassement du domaine public de voirie communautaire d'une partie de la rue Brigadier Voituret - Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Macé à Lyon 7°.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, à titre gratuit, au profit de la ville de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,